

## INSCRIPTION 2021-2022 - ASSOCIATION ADOS ET ENFANTS DE MONTFERRIER

Christine Ferrand 3 les avants de la Deveze 34980 Montferrier Sur Lez

<http://www.enfantsdemontferrier.org> - courriel : [asso.enfantsdemontferrier@gmail.com](mailto:asso.enfantsdemontferrier@gmail.com) - Tel 06 34 39 16 57

### Activité :

Jour et lieu :

Prix : €

Adhésion familiale : 15 €

A payer : €

Nom et Prénom de l'enfant et adresse :

Date de naissance :

Responsable légal de l'enfant :

Tel :

Courriel :

Paiement :

### *Soins d'urgence*

**J'autorise le responsable à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires**

### *Autorisation d'utilisation des photographies et de vidéo*

**\* J'autorise - Je n'autorise pas - l'association à reproduire ou présenter la ou les photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association et représentant mon enfant, pour les usages suivants :**

- Plaquette pour présenter l'activité de l'association

- Présentation de notre site internet :

<http://www.enfantsdemontferrier.org>

-Publication dans le Lez et Lironde . Cette autorisation est valable jusqu'au 31/12/2022.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

### ***Règlement intérieur***

Toute inscription à une activité implique l'adhésion à l'association. Le montant de l'activité est à régler pour l'année à l'inscription (possibilité d'établir 3 chèques). **Toute activité commencée est due pour l'année.**

Pour garantir la qualité de l'enseignement, l'association limite le nombre de participants. Un minimum d'enfants par activité, fixé par le conseil d'administration, est indispensable pour assurer l'ouverture de l'activité.

### **1.1.RESPONSABILITE**

L'association a souscrit une assurance pour l'ensemble de ses activités. Sa responsabilité est limitée à la durée de celles-ci.L'association et ses animateurs ne sont pas responsables des enfants ni avant, ni après l'activité.L'association n'est pas responsable du transport des enfants participant à plusieurs activités à la suite.Après avoir informé les parents, l'association se réserve la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive, sans indemnisation, tout enfant qui perturberait l'activité.

### **1.2.HORAIRES ET CALENDRIER**

Les enfants sont tenus de participer régulièrement aux séances en respectant les horaires.Les activités de l'association suivent en règle générale le calendrier scolaire. 25 séances minimum seront assurées.

### **1.3.ANNULATION**

Sauf exception, le montant ne pourra être remboursé (décidé par le conseil d'administration).

### **1.4. RGPD**

J'accepte de donner mes coordonnées à l'association. Celle ci s'engage à les utiliser uniquement dans le cadre des ateliers et à les supprimer dès qu'une demande sera faite par écrit.

- **Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur**

Fait en un exemplaire à ..... , le .....

Signature